



## UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires  
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

Revue scientifique thématique semestrielle  
*Environnement et Dynamique des Sociétés*



N° 010

Juin

2024

ISSN

1859 - 5146



Presse Universitaire de Niamey



**UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)**

*Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires  
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement*

**LERTESS - AD**

**Revue scientifique thématique semestrielle**

**E**nvironnement et **D**ynamique des **S**ociétés



**Photo de couverture:** Grenier à mil dans le village de Daouché, Département de Kantché, Région de Zinder (Niger), M. WAZIRI M. Zaneidou, 2024  
**MAQUETTE & PAO:** Dr MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou, LERTSS/AD, UAM - Niamey

**N° 010**

**ISSN**



**1859-5146**

**JUIN 2024**

## Note aux auteurs

La revue « Environnement et Dynamique des Sociétés » du Laboratoire d'étude et de recherche sur les territoires sahélo-sahariens : aménagement, développement est une revue thématique semestrielle. Elle publie en français ou en anglais des articles originaux ou des ouvrages résultant des recherches effectuées dans l'école doctorale Lettres, Arts, Sciences de l'Homme et de la Société par des chercheurs extérieurs dans les domaines d'intérêt de la revue. Pour faciliter l'édition, les auteurs sont invités à suivre les recommandations suivantes :

- [1]. En principe aucun article ne doit occuper plus de 15 pages dans la revue, tout compris, sachant qu'une page de la revue contient environ 500 mots.
  - [2]. Le manuscrit doit être soumis en version numérique. L'article doit répondre à la structure suivante :
    - a) Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
    - b) Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
  - [3]. Le texte au format A4, doit être saisi en police Times New Roman, taille 12 pour le corps du texte et 14 pour les titres et avec un interligne de 1,5. Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction et de la conclusion et de la bibliographie doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. 1.1. 1.2. ; 2. ; 2.1. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).
  - [4]. Les auteurs peuvent envoyer leurs textes qui doivent être traités en Word sur PC par Internet à EDS : [revueeds@gmail.com](mailto:revueeds@gmail.com).
  - [5]. Tout article doit être accompagné d'un résumé n'excédant pas 200 mots avec indication des mots clés au maximum 5 en français et d'un Abstract et des Key words en anglais. Ces résumés doivent permettre au lecteur d'apprécier exactement l'intérêt de l'article, les problèmes posés, les méthodes employées et les résultats obtenus. Ils doivent être rédigés avec le plus grand soin, dans une langue claire.
  - [6]. Les illustrations qui doivent être pertinentes (photos, croquis, graphiques, cartes et tableaux) se limiteront au minimum nécessaire.
  - [7]. Les références bibliographiques : elles doivent être citées dans le texte de la manière suivante : (B. Yamba, 1975, p21). Lorsque la référence comporte plus de trois auteurs, seul le premier auteur sera mentionné suivi de : « et al. ». A la fin de l'article, les références constituant la bibliographie doivent être citées par ordre alphabétique croissant et de date pour un même auteur le tout numéroté. Pour chaque référence, inclure les noms complets de tous les auteurs. Une référence en ligne (Internet) est acceptable si elle s'avère fiable et crédible, on prend soin de mentionner le lien (la page web). Exemple : ANTHELME Fabien, BOISSIEU Dimitri, GIAZZI Franck et WAZIRI MATO Maman - (Page consultée le 30 mai 2011) *Dégradation des ressources végétales au contact des activités humaines et perspectives de conservation dans le massif de l'Air (Sahara, Niger)* - Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 no2, Adresse URL : <http://www.vertigo.uqam.ca/>.
- Exemples :
- ▽ **Pour un article de journal ou revue** : Nom (s) suivi du prénom (s) de l'auteur (s) ; la date de parution de l'article : le titre de l'article, le titre du périodique en italique et précédé de « in » ; le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim., 2003 - Les loupes d'érosion, formes majeures de dégradation des terres de glaciés à sols indurés : Cas de Bogodjotou (Niger). In *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, Tome VII, pp. 220-228.
  - ▽ **Pour les ouvrages** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet de l'ouvrage en italique ; le nombre de volumes et le nombre total de page ; le nom de l'éditeur ; le lieu de l'édition. Exemple : KILANI Mondher et WAZIRI MATO Maman, 2000 - *Gomba Hausa : dynamique du changement dans un village sahélien du Niger*, éditions Payot, Lausanne, 175 pages.
  - ▽ **Pour un chapitre dans un ouvrage** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet du chapitre ; le titre de l'ouvrage en italique, le nom de l'éditeur entre parenthèse ; la maison d'édition ; le lieu de l'édition. Exemple : MOTCHO Henri Kokou, 2007 - Dynamique urbaine et intégration régionale en Afrique de l'Ouest. - In : *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger*, (WAZIRI MATO, éd.), Karthala, Paris, pp. 121-137.
  - ▽ **Pour un article d'acte de colloque** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre de l'article, titre du colloque précédé de in, le nom de la revue, le lieu d'édition, le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim, 1998 - Dégradation des terres et pauvreté au Niger : cas du terroir villageois de Windé - Bago (Dallol Bosso Sud). In : *Actes du Colloque du Département de Géographie FLSH/UAM Niamey 4-6 juillet 1996. Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest*. Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, n° Hors Série, pp.49-61.
  - ▽ **Pour une agence gouvernementale ou internationale considérée comme auteur** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, 2006 - *Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal*, Direction Générale du Développement Communautaire, 35 pages.
- [8]. Les notes : elles doivent être en bas de chaque page et mentionnées dans le texte par leur numéro respectif. La police est la même avec le texte mais de taille 10.
  - [9]. Les cartes, les graphiques et les figures : ils doivent être produits à l'échelle définitive avec des dimensions adaptées au format de la revue. Les titres sont placés en haut.
  - [10]. Les photographies : il faut fournir des tirages bien contrastés en couleurs ou en noir et blanc. Les titres sont placés en haut.
  - [11]. Les tableaux : ils sont numérotés en chiffre arabe et le titre doit être placé en bas.

**UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)**

*Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement*  
**Revue scientifique thématique semestrielle**  
**Environnement et Dynamique des Sociétés**

**DIRECTEURS DE PUBLICATION**

**Directeur de publication** : Pr AMADOU Boureima

**Directeur Adjoint de publication** : Pr WAZIRI MATO Maman

**COMITE SCIENTIFIQUE**

Pr AMADOU Boureima, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BOUZOU MOUSSA Ibrahim, Université Abdou Moumouni, Niamey; Pr MOTCHO Kokou Henri, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ISSA DAOUDA Abdoul-Aziz, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TCHAMIE T.K. Thiou, Université de Lomé (Togo) ; Pr TANDINA OUSAMANE Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TIDJANI ALOU Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr YAMBA Boubacar, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ZOUNGROUNA Pierre Tanga, Université J. K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; Pr WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BONTIANTI Abdou, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey, Pr BOUKPESSI Tchaa, Université de Lomé (Togo), Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin), Pr. KABLAN N'guessan Hassy Joseph, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Pr DAMBO Lawali, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr SOULEY Kabirou, Université André Salifou de Zinder, Pr KADET GAHIE Bertin, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire), KADOUZA Padabô, Université de Kara (Togo).

**COMITE DE REDACTION**

**Rédacteur en chef** : Pr WAZIRI MATO Maman

**Rédacteur en chef Adjoint** : Pr DAMBO Lawali

**Membres** : Pr MOUNKAILA Harouna, Dr BODE Sambo (MC), Dr ABDOU YONLIHINZA Issa (MC), Dr YAYE SAIDOU Hadiara (MC), Dr BAHARI IBRAHIM Mahamadou (MC), Dr MAMAN Issoufou (MC), Dr KONE MAMADOU Mahaman Moustapha, Dr ALI Nouhou.

**Nota Bene** : Les opinions et analyses présentées dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs et nullement la rédaction de la revue Environnement et Dynamique des Sociétés (EDS).

**ADRESSE :**

*Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement*

**UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI**

**BP**: 418 Niamey - NIGER. **Email**: [revueeds@gmail.com](mailto:revueeds@gmail.com)

**Site Web**: [www.revue-eds.com](http://www.revue-eds.com)



<https://sjifactor.com/passport.php?id=23616>

© Copyright : Revue EDS, 2024

**COMITE DE LECTURE**

- ✿ Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. ELHADJI OUMAROU Chaibou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. KADET GAHIE Bertin, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ Pr. SOULEY Kabirou, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ Pr. SOUMANA KINDO Aïssata, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ABBA Bachir, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ADO SALIFOU Arifa Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. FANGNON Bernard, Université d'Abomey Calavi (Benin)
- ✿ MC. KASSI-DJODJO Irène, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KOUADIO Guessan, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. MALAM ABDOU Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. MAMADOU Ibrahim, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. NABE Bammoy, Université de Kara (Togo)
- ✿ MC. OUATTARA Seydou, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. TANKARI Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. TRAORÉ Porna Idriss, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

## SOMMAIRE

<b>WOMEN AND PATRIARCHY: A TRAUMATIC ANALYSIS OF NAWAL EL SAADAWI'S GOD DIES BY THE NILE AND CHIMAMANDA ADICHIE'S PURPLE HIBISCUS.....</b>	<b>8</b>
YAFOUZA AMADOU Abdoul Salam <sup>(1)</sup> and LABO BOUCHÉ Abdou <sup>(2)*</sup>	
<b>LE BASSIN ARACHIDIER SENEGALAIS : UNE AUTRE TRAJECTOIRE ECONOMIQUE EST-ELLE POSSIBLE ? .....</b>	<b>17</b>
NDAO Aliou <sup>(1)</sup>	
<b>LES FACTEURS D'INONDATION DES CULTURES IRRIGUEES DE L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL V DE NIAMEY EN 2020 .....</b>	<b>35</b>
OUSSEINI ISSA Abdou <sup>(1)*</sup> , WAZIRI MATO Maman <sup>(2)</sup> , MAMAN Adamou <sup>(3)</sup>	
<b>PHILOSOPHIE ET ART AFRICAINS : ANALYSE ET PERSPECTIVES.....</b>	<b>46</b>
OLAME HOUMINA Patrice <sup>(1)*</sup> et DJASRABE BONDO <sup>(2)</sup>	
<b>ANALYSE DES FACTEURS INFLUENÇANT L'EVOLUTION DES TERRES AGRICOLES ET LEURS FONCTIONS : ETUDE DE CAS DE LA REGION DE THIES, SENEGAL.....</b>	<b>60</b>
Bonoua Faye <sup>(1) *</sup> , Jeanne Colette Diéne <sup>(2)</sup> , Henri Marcel Seck <sup>(3)</sup> , Edmée Mbaye <sup>(4)</sup> , Tidiane Sané <sup>(3)</sup> , Stanislas Malou <sup>(5)</sup> , Cheikh Abdou Khadre Dieylani Diop <sup>(6)</sup> et Babacar Ngom <sup>(4)</sup>	
<b>INFLUENCE DE LA VARIABILITE CLIMATIQUE SUR LA DYNAMIQUE DE LA PNEUMONIE DANS LE DISTRICT DE SANTE DE MAROUA 1<sup>ER</sup> (EXTREME-NORD CAMEROUN) .....</b>	<b>76</b>
BASKA TOUSSIA Daniel Valérie <sup>(1)</sup> et DANADAM Sophie <sup>(2)*</sup>	
<b>CARACTERISATION DE LA PRATIQUE D'IRRIGATION ET ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES DANS LES AMENAGEMENTS HYDRO AGRICOLES DE LA COMMUNE URBAINE DE MADAROUNFA (MARADI) .....</b>	<b>93</b>
MOUMOUNI MAHAMANE SANI Moumouni <sup>(1)*</sup> , IDRISSE BONDABA Tayabou <sup>(1)</sup> , MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou <sup>(2)</sup> et LAWALI Dambo <sup>(3)</sup>	
<b>CONTRAINTES D'ACCES AUX RESSOURCES EN TERRES AGRICOLES ET RECONSTRUCTION SOCIOENVIRONNEMENTALE DES FEMMES RURALES DE NGAOUYANGA ET DE TAGBOUM (ADAMOUA-CAMEROUN).....</b>	<b>106</b>
NAA-NYADOU Tabitha <sup>(1)*</sup> , OUMAROU Abdoulaye <sup>(1)</sup> , Gonne Bernard <sup>(1)</sup> et KOSSOUMNA LIBA'A Natali <sup>(1)</sup>	
<b>ÉVOLUTION VERS UN SYSTEME DE CULTURE ET DEFICIT ALIMENTAIRE DANS LA PLAINE DE PORHI, (EXTREME –NORD CAMEROUN) .....</b>	<b>120</b>
Watang Zieba Felix <sup>(1)</sup> , Badoniwa Angèle <sup>(2)*</sup> et Maiwahnti Warai Evelyne <sup>(3)</sup>	
<b>ANALYSE DES DETERMINANTS DE L'ECHEC DE LA COGESTION DES FORETS SACREES AU SUD-BENIN.....</b>	<b>134</b>
MIWOTO Médard <sup>(1)*</sup> , Z. MAGNON Yves <sup>(2)</sup> , C TOSSOU Rigobert <sup>(3)</sup> , VISSOH Pierre <sup>(4)</sup> et DJEGO Gaudence <sup>(5)</sup>	

<b>CHANGEMENT CLIMATIQUE ET STRATEGIES PAYSANNES D'ALIMENTATION A MALANVILLE AU NORD-BENIN .....</b>	<b>149</b>
ABDOULAYE AMIDOU Moucktarou (1)*, ABOUDOU Ramanou (2), DJAOUGA BOUBAKAR Abdel Hafiz (2) BAKO Sikiratou (1), SABI KORA Albert (1), KPETERE Jean (1) et CHABI BOUM OROU BODEIDJO Méré (1)	
<b>RENFORCEMENT DES CAPACITES DES COMMISSIONS FONCIERES (COFO) : DEFIS ET ENJEUX DE LA SECURISATION ET GOUVERNANCE FONCIERE DANS LES DEPARTEMENTS DE GAYA ET DOSSO (REGION DE DOSSO) .....</b>	<b>164</b>
IBRAHIM Habibou(1)*, NOUHOU Ibrahim(2), MAMADOU KONE Mahaman Moustapha(3) et YAMBA Boubacar(4)	
<b>MIGRATION ET PRATIQUE MARAICHIERES SUR LE SITE DE MARAICHAGE DE NOGARE A NIAMEY AU NIGER.....</b>	<b>177</b>
MAMAN WAZIRI MATO Bachir(1)* et ABDOU YONLIHINZA Issa(2)	
<b>INCIDENCE SOCIO-SANITAIRE ET ECONOMIQUE DE LA PANDEMIE DU COVID-19 DANS LE DISTRICT DE SANTE DE N'DJAMENA-NORD(TCHAD) .....</b>	<b>191</b>
BASKA TOUSSIA Daniel Valérie(1)* et NELOUM Germaine(2)	
<b>FAMA OU L'ILLUSION RECONFORTANTE D'UNE IDENTITE DE PRINCE DANS LES SOLEILS DES INDEPENDANCES D'AHMADOU KOUROUMA.....</b>	<b>208</b>
Samedi KOYE(1)*, Andjaffa DJALDI Simon(2) et Nadjibaye Parfait(3)	
<b>PERCEPTION PAYSANNE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA COMMUNE RURALE DE ALLELA, DEPARTEMENT DE KONNI AU NIGER.....</b>	<b>222</b>
PARAISO CECIL Zeinabou (1)*, MAHAMADOU MOUDI Rachid (2), WAZIRI MATO Maman(3) et SOULEY Kabirou (4)	

## ANALYSE DES DETERMINANTS DE L'ECHEC DE LA COGESTION DES FORETS SACREES AU SUD-BENIN

MIWOTO Médard <sup>(1)\*</sup>, Z. MAGNON Yves <sup>(2)</sup>, C TOSSOU Rigobert <sup>(3)</sup>, VISSOH Pierre <sup>(4)</sup> et DJEGO Gaudence <sup>(5)</sup>

(1) Ecole Doctorale des Sciences Agronomiques et de l'Eau (EDSAE), Faculté des Sciences Agronomiques (FSA), Université d'Abomey-Calavi (UAC)

(2) Enseignant-Chercheur, Maître de Conférences (CAMES), Faculté des Sciences Agronomiques (FSA), Université d'Abomey-Calavi (UAC)

(3) Enseignant-Chercheur, Professeur Titulaire, (CAMES), Faculté des Sciences Agronomiques (FSA), Université d'Abomey-Calavi (UAC)

(4) Enseignant-Chercheur, Professeur Titulaire (CAMES), Faculté des Sciences Agronomiques (FSA), Université d'Abomey-Calavi (UAC)

(5) Enseignant-Chercheur, Professeur Titulaire, (CAMES), Faculté des Sciences Agronomiques (FSA), Université d'Abomey-Calavi (UAC)

\*Correspondant courriel : [m.miwoto@yahoo.fr](mailto:m.miwoto@yahoo.fr)

### Résumé

Face à la dégradation alarmante des forêts sacrées au Bénin, la cogestion a été l'une des stratégies retenues depuis plus d'une décennie en vue de leur gestion durable. La présente étude vise à mettre en lumière les facteurs explicatifs de l'échec de la cogestion des forêts sacrées au Sud-Bénin. Les questionnaires et guides d'entretiens administrés à 200 enquêtés constitués des membres des comités de gestion, des autorités locales et communales, des agents forestiers et des populations locales ont permis de collecter les données nécessaires à l'étude. Les résultats, issus du modèle de régression logistique binomiale, indiquent que la non-amélioration des moyens d'existence durables des populations locales, la mise en œuvre partielle et discontinue de cette cogestion, le dysfonctionnement des comités locaux de gestion et leur non-autonomisation puis la faiblesse du cadre juridique et institutionnel constituent les principaux facteurs de l'échec de la cogestion de ces forêts sacrées. Ces résultats soulignent la nécessité d'une prise en compte par les futurs projets d'aménagement des conditions de succès de la cogestion des forêts sacrées que sont l'amélioration des moyens d'existence durables, la mise en œuvre totale des plans, l'autonomisation des comités locaux de gestion puis le renforcement du cadre juridique et institutionnel.

**Mots-clés :** Sud-Bénin, Forêts sacrées, Cogestion, Echec.

### ANALYSIS OF THE DETERMINANTS OF THE FAILURE OF CO-MANAGEMENT OF SACRED FORESTS IN SOUTHERN BENIN

### ABSTRACT

Faced with the alarming degradation of sacred forests in Benin, co-management has been one of the strategies adopted for more than a decade to ensure their sustainable



management. This study aims to shed light on the factors behind the failure of co-management of sacred forests in southern Benin. Questionnaires and interview guides were administered to 200 respondents, including members of management committees, local and communal authorities, forestry agents and local populations, to collect the data needed for the study. The results, derived from the binomial logistic regression model, indicate that the non-improvement of sustainable livelihoods of local populations, the partial and discontinuous implementation of this co-management, the dysfunctionality of local management committees and their lack of empowerment, and then the weakness of the legal and institutional framework are the main factors in the failure of co-management of these sacred forests. These results highlight the need for future management projects to take into account the conditions for successful co-management of sacred forests, which are: improvement of sustainable livelihoods, full implementation of plans, empowerment of local management committees then strengthening the legal and institutional framework.

**Keywords:** Southern Benin, Sacred forests, co-management, failure.

## Introduction

Les forêts sacrées constituent des espaces forestiers consacrés à des pratiques culturelles ou religieuses et revêtent une importance capitale pour la préservation et la conservation de la biodiversité et des traditions locales. Ces forêts sacrées désignent des lieux de préservation de la biodiversité et des pratiques de gestion traditionnelles (C. A. M. S. Djağoun et *al.* 2021, p68). Elles abritent une panoplie d'espèces végétales et animale dont la plupart sont endémiques et menacées d'extinction (C. J. Houndagba et *al.*, 2019, p47). Elles contribuent à réguler le climat local et protéger les sols contre l'érosion (Adomou et *al.*, 2019, p.78), à renforcer l'identité culturelle des populations en ce sens qu'elles servent des sites d'initiation, de pratique des rituels et cérémonies. Au Bénin, ces forêts sacrées qui sont le reflet d'un modèle traditionnel de gestion et de conservation de la biodiversité, subissent de jour en jour des dégradations rapides et massives, entraînant la réduction de leur superficie, voire leur disparition complète. Les nombreux travaux en Afrique et particulièrement au Bénin ont mentionné l'extension des zones agricoles et d'habitations avec la pression démographique, la proximité des forêts avec des agglomérations, l'affaiblissement du système local de gestion, les changements climatiques comme étant les principales causes de dégradation (A. Smith et *al.*, 2023, p124 ; D. Jones et *al.*, 2022, p570 ; B. Koudoussou et *al.*, 2022, p112 ; F. S. Soumah et *al.*, 2019, p3). En vue de leur restauration et préservation, ces auteurs ont suggéré la mise en œuvre d'une stratégie inclusive et durable de conservation des forêts sacrées au niveau local avec un renforcement de l'autorité traditionnelle dans la gestion et la dotation des forêts sacrées d'outil juridico-

technique de gestion, la sensibilisation de la population, l'élaboration, l'expérimentation et le suivi d'un plan de gestion des forêts sacrées.

Dans cette optique, les forêts sacrées du Sud-Bénin ont été dotées sur un peu moins d'une décennie, de 2007 à 2014, de Plans d'Aménagement et de Gestion Simplifiée (PAGS) avec l'instauration des comités locaux et communaux de gestion par la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN). Au total, quarante-cinq (45) forêts sacrées en ont été dotées au Sud-Bénin (DGFRN, 2016, p26-30). Mais force est de constater que la plupart de ces forêts, dans lesquelles la cogestion est en cours, subissent au fil des années, une dégradation des ressources qu'elles abritent. Certains facteurs tels que les problèmes de financement, la faiblesse des institutions et du cadre juridique peuvent expliquer la non réussite des processus de cogestion des forêts sacrées.

Cette étude se propose d'analyser les facteurs qui expliquent l'échec du processus de cogestion des forêts sacrées au Sud-Bénin. Ce qui permettra d'une part d'identifier les potentiels obstacles à une cogestion réussie des forêts sacrées au Sud-Bénin et d'autre part d'identifier les conditions nécessaires au succès de cette cogestion. Aussi, la bonne compréhension de ces facteurs facilite le développement des stratégies plus efficaces et adaptées à une gestion durable des forêts sacrées au Sud-Bénin.

## 1. Méthodologie de recherche

### 1.1. Choix de la zone d'étude, des forêts sacrées et des villages d'enquête

La présente recherche a couvert les communes de Dogbo, de Bopa, d'Ouidah, de Zè, d'Adjarra et de Kétou sur une superficie d'environ 4 115 km<sup>2</sup>. Elle concerne donc les départements de l'Atlantique, du Littoral, de l'Ouémé, du Plateau, du Mono et du Couffo. Cette zone a été retenue car elle regorge de près de la moitié des forêts sacrées ayant plus d'une décennie d'expériences en matière de cogestion.

Au total six (6) forêts sacrées ont été retenues sur la base des trois critères : superficie de la forêt sacrée, forêts sacrées dotées d'un plan d'aménagement et de gestion simplifiée puis l'expérience de cogestion. Les forêts étudiées dans le cadre de cette étude sont la Forêt Sacrée de Dantonou Lokogohoué (Dogbo) ; la Forêt Sacrée de Soyihoué (Bopa) ; la Forêt Sacrée Kpassè de Tovè (Kpassè) ; la Forêt Sacrée Assanmey (ZÈ) ; la forêt sacrée Orozoun d'Anagodomè Hounhoueko (Adjarra) ; la Forêt Sacrée Kouvizoun de Adakplamè (Kétou).

Les villages riverains ont été retenus selon les critères : village(s) d'appartenance de chacune des forêts sacrées retenues ; riveraineté avec la forêt sacrée retenue ; l'attachement du village aux choses sacrées ; les activités dominantes ayant un impact sur la ressource. De ces derniers, les villages retenus dans les divers départements sont contenus dans le tableau 1.

Départements	Communes	Villages riverains retenus
Couffo	Dogbo	Lokogohoué
Mono	Bopa	Ayitonou, Sadohoué, Gbosèhouè, Abouèhouè,
Atlantique	Ouidah	Tovè 2, Vasseho, Agondji
	Zè	Assanmey, Wassa, Agonzounkpa, Ahouali
Ouémé	Adjarra	Anagodomè, Houinko
Plateau	Kétou	Adakplamè, Ewé, Edénou

*Tableau 1 : Listes des villages retenus par département*

## 1.2. Population cible et échantillonnage

La population enquêtée dans cette étude est constituée des acteurs impliqués dans la cogestion des forêts sacrées au Sud-Bénin. Il s'agit entre autres : des coordonnateurs des projets PIFSAP et PAGEFCOM, des membres des Comités Locaux de Gestion de la Forêt Sacrée (CLFS), des membres des Comités Communaux de Coordination et de Suivi de l'Intégration des Forêts Sacrées (CCSI), de l'administration forestière, des propriétaires riverains des forêts sacrées, des comités de chasseurs, des directeurs d'ONG intervenants la protection et la sauvegarde des forêts et autres acteurs (commerçants des plantes médicinales, des tradi-thérapeutes, des éleveurs, des associations de femmes, des chasseurs, des sages et notables, les gardiens de la tradition). La méthode d'échantillonnage de la population est la méthode aléatoire simple tandis qu'elle a été systématique pour les autres acteurs tels que les autorités communales, les gestionnaires de la forêt sacrée, les dignitaires des religions endogènes rencontrés, les tradi-thérapeutes, les vendeurs (ses) de tisanes et les fabricants de charbon. La taille de l'échantillon pour l'étude est déterminée à partir de la formule de Dagnelie.

$$n = \frac{Pi(1 - Pi) * U_{1-\alpha/2}^2}{d^2}$$

- Pi représente la proportion moyennes des animistes bénéficiant des services des forêts sacrées dans les communes d'étude retenues. Pi est égal à 13,35%.
- $U_{1-\alpha/2} = 1,96$  représente la valeur de la variable aléatoire normale pour une probabilité égale à 0,05.
- d est la marge d'erreur prévue pour tout paramètre qui doit être calculé à partir de l'enquête. Pour cette étude et en fonction des moyens disponibles, la valeur de d a été calculée et fixée à 5%, à partir des données d'enquête exploratoire.

En intégrant ces valeurs dans la formule de Dagnelie (1998), nous avons échantillonné 199,66 individus soit 200 individus à l'échelle des six (6) départements retenus soit 30

individus par forêt sacrées sauf celle de Kouvizoun où nous avons enquêté 50 individus compte tenu de sa superficie très élevée (plus de 700 hectares).

### 1.3. Collecte, traitement et analyse des données

Les données ont été collectées avec les guides d’entretien et questionnaires adressés aux divers acteurs. Le dépouillement et le traitement des données comportent l’analyse de contenu (pour les données qualitatives) et une analyse statistique pour les données quantitatives. Les données quantitatives ont été codifiées, saisies, nettoyées et analysées à l’aide des logiciels STATA 13.0 et SPSS, version 23. L’analyse du contenu des guides d’entretien, la réalisation des diagrammes interrelationnels décrivant le fonctionnement des comités locaux de gestion ont été effectués afin de pouvoir diagnostiquer les processus d’aménagement et de la mise en œuvre de la cogestion des forêts sacrées au Sud-Bénin et d’en identifier les divers niveaux de dysfonctionnement.

Le modèle économétrique de régression logistique binomiale a été utilisé du fait de la variable dépendante qui prend la valeur 1 s’il y a échec de la cogestion et 0 sinon. Ce modèle étant centré sur les déterminants de l’échec de la cogestion des forêts sacrées, la

fonction logit peut être écrite sous la forme  $\ln\left(\frac{P_i}{1-P_i}\right) = \beta_0 + \beta_1 \text{NAMED} + \beta_2 \text{DYSCLG} + \beta_3 \text{MENOPAR} + \beta_4 \text{NACLG} + \beta_5 \text{DCFS} + \beta_6 \text{FPAR} + \beta_7 \text{NAPCOGES} + \beta_8 \text{FACJI} + \beta_9 \text{CAPLOI} + e_i$

avec  $\frac{P_i}{1-P_i}$  la probabilité relative de l’échec de la cogestion des forêts sacrées (ECOGES=1) et  $e_i$  le résidu d’estimation.

Les détails sur les variables indépendantes introduites dans le modèle sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Variables	Désignation	Type	Niveau de mesure	Signes attendus
Non amélioration des moyens d’existence durables	NAMED	Binaire	0=Non ; 1=Oui	+
Dysfonctionnement des comités locaux de gestion	DYSCLG	Binaire	0=Non ; 1=Oui	+
Mise en œuvre partielle des PAGS	MENOPAR	Binaire	0=Non ; 1=Oui	+
Non autonomisation des comités de	NACLG	Binaire	0=Non ;	+

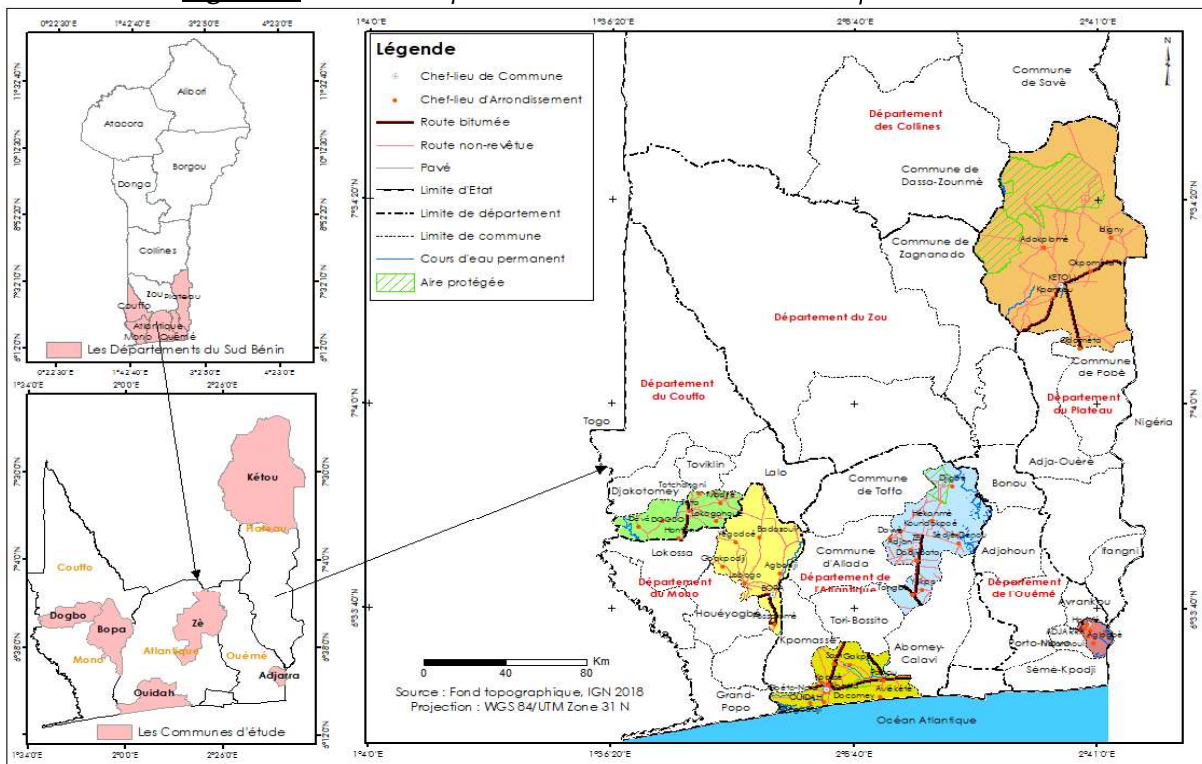
gestion			1=Oui	
Dégradation continue des FS après aménagement	DCFS	Binaire	0=Non ; 1=Oui	+
Faible participation des populations locales	FPAR	Binaire	0=Non ; 1=Oui	+
Non appropriation de la cogestion par les acteurs	NAPCOGES	Binaire	0=Non ; 1=Oui	+
Faiblesse du cadre juridique et institutionnel	FACJI	Binaire	0=Non ; 1=Oui	+
Complaisance dans application stricte des lois et des sanctions	CAPLOI	Binaire	0=Non ; 1=Oui	+

Tableau 2 : Liste des variables indépendantes

### 1.4. Présentation de la zone d'étude

La présente recherche est menée au sud-Bénin qui est compris entre 6° et 8°. Elle couvre les communes de Dogbo, de Bopa, de Ouidah, de Zè, d'Adjarra et de Kétou sur une superficie d'environ 4 115 km<sup>2</sup>. Elle concerne donc les départements de l'Atlantique, du Littoral, de l'Ouémé, du Plateau, du Mono et du Couffo (Figure 1).

Figure 1 : Carte des départements du Sud-Bénin retenus par l'étude

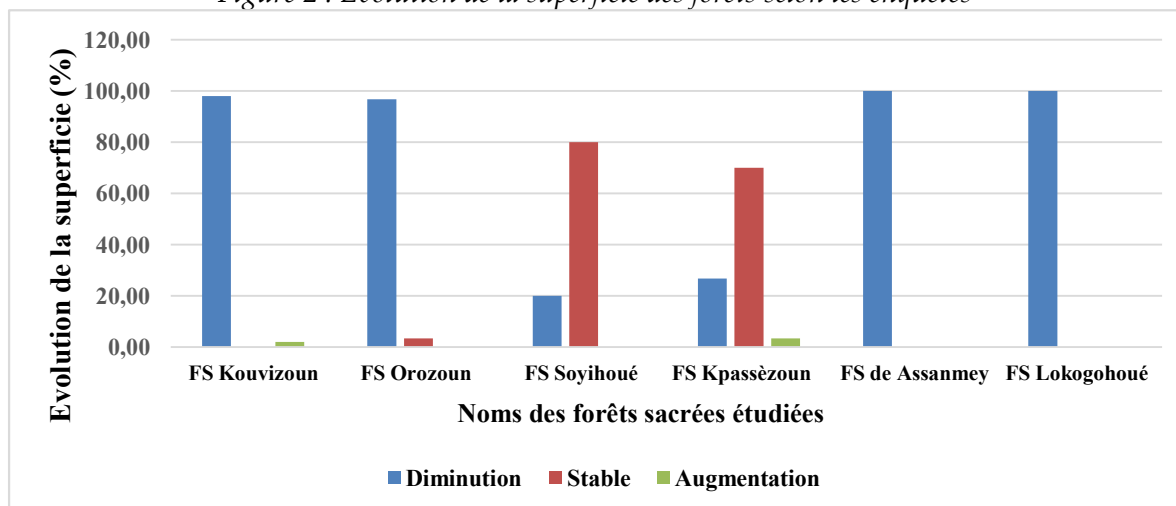


## 2. Résultats et discussion

### 2.1. Etat actuel des forêts sacrées étudiées

Cette étude a couvert six (6) forêts sacrées au Sud-Bénin. D'après nos enquêtes, la forêt sacrée de Lokogohoué (Dogbo) et celle Kouvizoun sont à 80% et à 50% respectivement dans un état de dégradation très avancé. Celles de Kpassèzoun et de Assanmey sont perçues par les enquêtés comme étant respectivement à 75% et 70 % moyennement dégradées. De même, la forêt sacrée Orozoun est perçue par les populations enquêtées comme une forêt peu dégradée. Seule la forêt de Soyihoué est perçue par 53,33% des répondants comme une forêt non dégradée. Cette perception de la dégradation des forêts sacrées a été appréciée par les populations en termes de superficie. Pour ces dernières, les forêts sacrées de Lokogohoué (100%), d'Assanmey (100%), de Kouvizoun (98%) puis celle de Orozoun (96,67%) ont connu une diminution de leur superficie. Les forêts de Soyihoué et de Kpassèzoun ont une superficie perçue à 80% et à 70 % comme stable.

Figure 2 : Evolution de la superficie des forêts selon les enquêtés

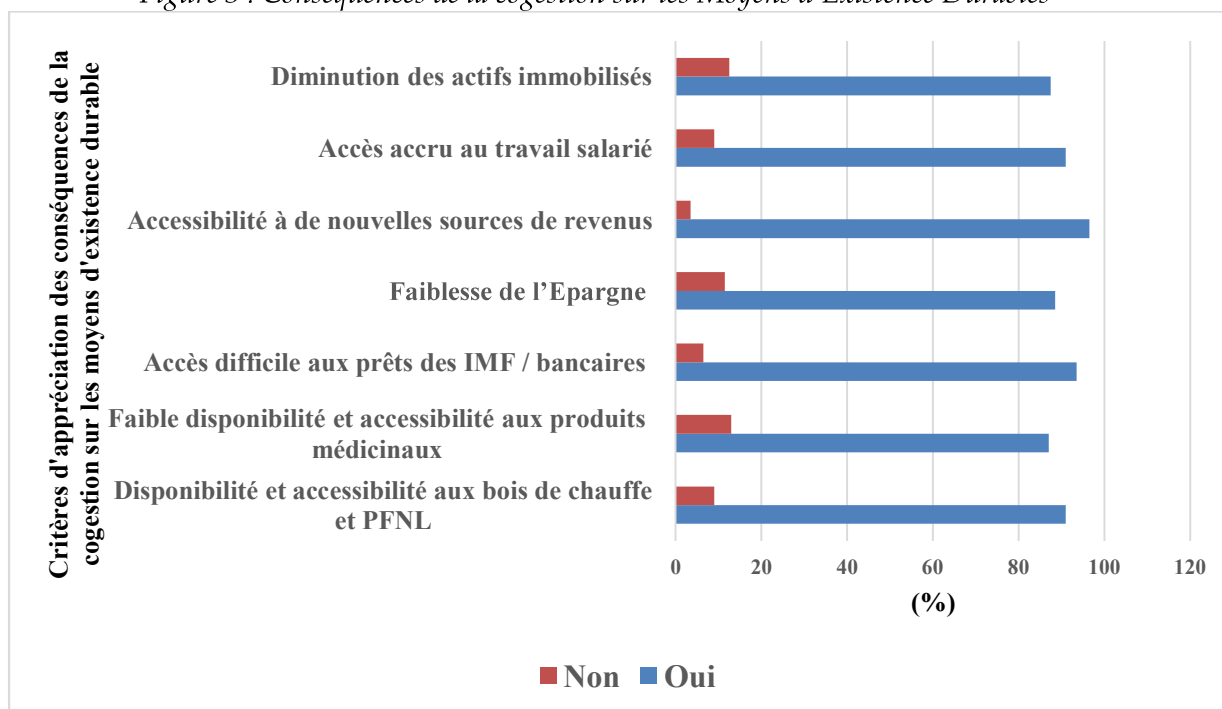


## 2.2. Appréciation du processus de cogestion des forêts sacrées

Les résultats des travaux de terrain montrent que 66% des enquêtés qualifient le processus de la cogestion en cours dans les forêts sacrées au Sud-Bénin d'un processus n'ayant pas abouti à l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés. Ceux qui pensent qu'il est un processus ayant connu du succès représentent un peu plus du tiers des enquêtés (34%). Ce qui explique l'échec de la cogestion des forêts sacrées selon les enquêtés est qu'elle n'a pas contribué à améliorer leurs moyens d'existence durables. En effet, ce processus n'a pas permis le développement du capital humain. C'est-à-dire qu'il n'a pas permis le développement des compétences, l'amélioration des connaissances, de la capacité à travailler et de la santé des populations bénéficiaires. Certes, ce processus a permis à un nombre insignifiant des membres (1 ou 2) des comités de gestion de bénéficier des formations en apiculture, en élevage de poulets et autres. Aussi, affirment-ils que leur capital social (l'ensemble des ressources sociales que les populations exploitent pour poursuivre leurs objectifs de moyens d'existence) n'a pas

significativement connu de changement. Par ailleurs, le capital naturel de son côté a été affecté car selon les enquêteurs les petites portions de terre qui leur restaient avaient été récupérées pour restaurer les forêts sacrées. Ce qui explique la pratique des activités agricoles à l'intérieur des forêts sacrées comme c'est le cas dans les forêts sacrées de Lokoghoué (Dogbo) et d'Adakplamè (Kétou). Ils ont été interdits d'aller rechercher les produits forestiers non ligneux (champignons, escargots, fruits...). Sur les 200 enquêtés, 174 enquêtés reconnaissent que le processus a conduit à une faible disponibilité et accessibilité aux plantes médicinales et 182 ont déclaré la non disponibilité et accessibilité aux bois de chauffe et aux Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL). Par ailleurs, plus de 90% des enquêtés a constaté que leurs capitaux physiques comprenant les biens de production nécessaires n'ont pas non plus connu d'amélioration. En effet, ils déclarent avoir connu une diminution des leurs actifs immobilisés suite à ce projet de cogestion des forêts sacrées. Selon ces mêmes enquêtés, le capital financier a sérieusement été affecté car ils ont reconnu la baisse de leur capacité à épargner (88,5%), un accès non accru au travail salarié (91%), le non développement de nouvelles sources de revenus comme le projet l'avait promis (96,5%) puis la faiblesse de l'accès au financement auprès des Institutions de Micro Finance (IMF) et des institutions bancaires du pays (93,5%).

Figure 3 : Conséquences de la cogestion sur les Moyens d'Existence Durables



### 2.3. Résultats de la régression logistique

Les résultats issus du logiciel STATA 13.0 pour identifier les déterminants de la perception de l'échec de la cogestion des forêts sacrées au Sud-Bénin sont consignés dans le tableau 3.

Echec du processus de cogestion	Coefficient	Erreur Standard	z- Statistique	P>z
Non amélioration des moyens d'existence durables	2,993	0,466	6,43	0,000***
Dysfonctionnement des comités locaux de gestion	2,231	0,544	4,11	0,000***
Mise en œuvre partielle des PAGS	-2,884	1,160	-2,48	0,013**
Non autonomisation des comités locaux de gestion	1,868	0,618	3,02	0,002***
Dégradation continue des FS après aménagement	1,754	0,663	2,65	0,008***
Faiblesse de la participation des populations locales	-2,380	1,232	-1,93	0,053*
Non appropriation du processus de cogestion par tous les acteurs	2,588	1,242	2,08	0,037**
Faiblesse du cadre juridique et institutionnel	-2,856	1,127	-2,53	0,011*
Complaisance dans application stricte des lois et des sanctions	1,360	0,772	1,76	0,078*
Constante	-2,371	2,105	-1,13	0,260
LR chi2(9)	=	85,26 ;		
Prob > chi2	=	0,000 ;		
Pseudo R <sup>2</sup> (%)	=	63,08 ;		

\*\*\*, \*\*et \* respectivement significatif à 1%, 5% et 10 %

*Tableau 3 : Résultats de la régression logistique binomiale*

### 2.3.1. Validation du modèle de régression logistique

Des résultats issus du modèle, il ressort que le ratio de vraisemblance a donné 85,26 (LR chi2(9) = 85,26). Cette valeur est supérieure à celle du  $\chi^2$  théorique égale à 21,67 à neuf degrés de libertés (ddl), au seuil de 1%. Nous en déduisons que le modèle estimé comporte au moins une variable expliquant l'échec de la cogestion des forêts sacrées au Sud-Bénin. Par ailleurs, le modèle est globalement significatif à 1 % (Prob > chi2 = 0,0000 < 0,01) ; ses résultats peuvent alors être pris en compte et être interprétés. L'estimation du modèle de régression a donné le pseudo-R<sup>2</sup> de McFadden égal à 0,6308. Ce qui signifie que les variables explicatives incluses dans le modèle expliquent 63,08% de la variabilité de la variable dépendante (échec du processus de cogestion des forêts sacrées).

### 2.3.2. Analyse et discussion des résultats du modèle de régression logistique binomiale

Les résultats issus de la régression logistique binomiale révèlent que toutes les neuf (9) variables introduites dans le modèle influencent la perception de l'échec de la



cogestion des forêts sacrées au Sud-Bénin. La discussion sur les facteurs explicatifs de cet échec du programme de cogestion porte sur :

- La non amélioration des moyens d'existence durables des parties prenantes

Le modèle de régression logistique a donné un coefficient significatif à 1% avec un signe positif. Ainsi, le fait que le processus de cogestion n'a pas significativement contribué à améliorer les moyens d'existence des populations dépendantes des services écosystémiques forestiers a une influence positive sur la perception de l'échec du processus de cogestion des forêts sacrées. En effet, la non amélioration des moyens d'existence durables des parties prenantes surtout celles des populations locales est à l'origine de l'accroissement des pressions anthropiques sur les forêts sacrées surtout dans un contexte de croissance démographique et de pauvreté. Ainsi, les populations locales développent des pratiques de contournement des règles pour accéder aux services écosystémiques compromettant ainsi l'atteinte des nobles objectifs de la cogestion. Ces actions de préservation ne répondant pas aux besoins des populations locales ont échoué (H. Djoudi, M. Brockhaus, 2011, p207).

- Le dysfonctionnement des comités locaux de gestion

Cette variable s'est révélée significative à 1% et a une influence positive sur la perception de la non réussite du processus de cogestion. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du processus de cogestion, les forêts sacrées ont été dotées de comités locaux et communaux de gestion. Force est de constater que la plupart de ces comités qui ont été créés ne fonctionnent plus. Les membres ont déclaré au cours de l'enquête que leur dernière réunion remonte à plusieurs années et qu'après les projets les comités ont manqué de soutiens. Cette situation a conduit certains acteurs comme c'est le cas au niveau des forêts sacrées d'Adakplamè (Kétou), et de cette forêt d'Assanmey à créer des coopératives pour une gestion participative des forêts. Ce dysfonctionnement se manifestant par le manque de communication, l'existence de conflits et la faible implication des membres dans le processus de prises de décision compromettent la gestion durable des forêts sacrées (B. Fandohan et *al.*, 2021, p9 ; P. Houngnon et *al.*, 2020, p14 ; A. C. Adomou et *al.*, 2019, p8).

- La mise en œuvre partielle des plans d'aménagement et de gestion simplifiée

Le coefficient associé à cette variable se révèle significatif à 5%. La mise en œuvre partielle des plans est l'une des causes qui expliquent l'échec de la cogestion des forêts sacrées au Sud-Bénin. Cette mise en œuvre partielle passe par le non-respect des plans établis, l'exécution de certaines des activités prévues par ces plans, le manque de suivi et d'évaluation du processus de cogestion. Il s'agit de la non réfection ou construction des abris des divinités qu'abritent ces forêts sacrées, l'arrêt des formations de

renforcement de capacités des bénéficiaires. Plus de la moitié (52%) des enquêtés ont déclarés que le processus de la cogestion est partiellement mis en œuvre. Ce qui est dû au non-respect des engagements, à la non-exécution des activités prévues dans les plans et au manque de coordination entre les parties prenantes (A. C. Adomou et *al.*, 2019, p8) puis au manque de moyens matériels et financiers. Il contribue à la dégradation continue des forêts sacrées. Aussi, il est à noter qu'au niveau des forêts sacrées il y a un manque de suivi des activités menées. Ce qui souligne une mauvaise gouvernance et une absence d'un mécanisme efficace de suivi et d'évaluation (F. Olokesusi, A. Ogundiran, 2020, p6).

- La non autonomisation des comités locaux de gestion

Une des difficultés a trait aux modalités d'attribution aux comités locaux d'une autorité en matière de gestion. Pour que le système de cogestion soit efficient, il faut que le gouvernement établisse des conditions qui légitiment et responsabilisent les organisations locales et les arrangements institutionnels. Il doit assurer la base juridique et garantir les droits d'accès et d'exploitation des utilisateurs. Au-delà de l'incantation à l'implication et à la participation des populations locales et autres parties prenantes, le gouvernement doit établir les droits reconnus juridiquement et déléguer une partie de ses pouvoirs. La cogestion exige des changements dans l'organisation des agences et services gouvernementaux impliqués en tant que partenaire. L'autonomisation des organismes de cogestion est associée symétriquement à une perte de pouvoir des acteurs étatiques impliqués dans la sauvegarde des écosystèmes forestiers. Influençant positivement la perception de l'échec du processus de cogestion, la non autonomisation des comités locaux de gestion des forêts sacrées est une variable qui s'est révélée significative à 1%. Nous comprenons qu'il faut que les comités locaux soient autonomes en matière de ressources, d'autorité et de soutien pour prendre des décisions efficientes et pertinentes de conservation des ressources et de gestion durable des forêts sacrées. Ce résultat est conforme à ceux de (A. C. Adomou et *al.*, 2019, p8) selon lesquels il faut donner de l'autonomie aux comités locaux de gestion et une implication effective des populations locales par la mise à disposition des moyens leur permettant d'œuvrer activement à l'atteinte des objectifs de la cogestion.

- La dégradation continue des forêts sacrées après aménagement

Le modèle montre que la dégradation continue des forêts après aménagement est positivement corrélée avec la perception de l'échec du processus de cogestion des

forêts sacrées. En effet, significative à 1%, cette variable indique que le phénomène de dégradation des forêts sacrées est un indicateur perceptible de l'insuccès de la cogestion de ces forêts revêtant un statut particulier. Cette dégradation prouve à suffisance que les projets d'aménagement n'ont pas arrivé à atteindre l'objectif de sauvegarde et de restauration qu'ils se sont assignés. La preuve en est l'état dégradé dans lequel végètent les forêts sacrées de Lokoghoué, d'Assanmey, d'Adakplamè et de Orozoun d'Anagodomè (Adjarra).

- La faiblesse de la participation des populations locales

Le coefficient associé à la variable « faiblesse de la participation des populations locales » est significatif à 10% et influence négativement la perception de l'insuccès du processus de cogestion des forêts sacrées. Signalons que la cogestion des forêts sacrées a comme toile de fond la participation des populations riveraines à toutes les étapes du processus. Cette participation reste et demeure l'une des conditions essentielles de la réussite et de la durabilité de la gestion forestière (A. C. Adomou et *al.*, 2019, p8). Des résultats issus de la présente étude, il ressort que la participation des populations locales au processus de cogestion des forêts sacrées reste faible. Même si cette participation des acteurs locaux est moyenne lors de la phase de conception, de préparation et d'élaboration, il est à notifier qu'elle a tenu compte d'un nombre restreint de participants. Pendant la phase de mise en œuvre, la participation des acteurs reste faible tant dans leur implication dans les activités que leurs participations financières.

- La non appropriation du processus de cogestion par tous les acteurs

Il ressort de l'étude que 85,40% des enquêtés reconnaissent n'avoir pas été approprié le processus de cogestion. La variable 'non appropriation du processus de cogestion par tous les acteurs' s'est révélée significative à 5%. Elle influence positivement la perception de l'échec du processus de cogestion. Ce signe, conforme à celui attendu, confirme les propos des ménages enquêtés. En effet, certains enquêtés ont affirmé au cours de la recherche que les rôles réels de chaque acteur ne sont vraiment connus. De plus, ils ont ajouté que n'avoir pas une très bonne connaissance des activités prévues dans les plans d'aménagement et les objectifs réels attendus de leurs participations. Alors que la réussite de tout aménagement forestier nécessite l'appropriation du processus par chacune des parties prenantes, l'échec de la cogestion des forêts sacrées est dû au fait les acteurs ne se sont pas réellement appropriés les processus. Il faille alors favoriser l'appropriation du processus de cogestion par les parties prenantes afin de s'assurer de la réussite des actions futures de cogestion.

- La faiblesse du cadre juridique et institutionnel

Significative à 10%, la variable « la faiblesse du cadre juridique et institutionnel » est négativement corrélée avec la variable dépendante « échec du processus de cogestion ». En effet, l'inexistence d'un cadre juridique et institutionnel qui garantit aux acteurs surtout les populations locales la continuité de l'accès aux ressources (PFNL, terre...) les amène à être réticents à une participation réelle au processus de cogestion des forêts sacrées. Aussi, le cadre qui devrait légalement confier une parcelle de pouvoir des agents forestiers aux membres des comités de gestion installés et qui leur garantie des bénéfices de leur implication effective dans le processus de cogestion reste inexistant. Cet état de chose explique l'opposition possible de certaines parties prenantes quand il s'agit de renoncer à des avantages et de modifier leurs moyens d'existence, ou bien encore l'émergence de conflits entre parties prenantes dont peuvent faire les frais les acteurs les plus faibles. Il faudrait un cadre juridique qui veillerait à ce que les parties prenantes qui renoncent à leurs avantages ou les plus faibles ne soient pas lésées à toutes les étapes du processus de cogestion. Cette situation explique la démotivation de ces acteurs et réduit considérablement leur implication pour la réussite du processus de cogestion des forêts sacrées au Sud-Bénin. Par ailleurs, le processus n'a pas conduit au terme des projets PIFSAP et PAGEFCOM à la reconnaissance légale des forêts sacrées et leur intégration dans les Aires Protégées du Bénin. Cette non reconnaissance dû à l'inexistence d'une preuve légale explique davantage cet échec de la cogestion des forêts sacrées. Ce résultat témoigne de l'évidence du renforcement du cadre juridique et institutionnel des forêts sacrées afin de garantir la réussite du processus de cogestion des forêts sacrées au Sud-Bénin (A. C. Adomou et *al.*, 2019, p8).

- Complaisance dans application stricte des lois et des sanctions

Les divers plans participatifs rédigés prévoient les sanctions à appliquer en cas de non-respect. La recherche a révélé qu'au niveau des diverses forêts sacrées l'existence d'un manque de rigueur dans l'application des textes c'est à dire la non application ou la mauvaise application des textes. Ceci est remarqué au niveau de la forêt sacrée de Lokogohoué sur laquelle des actes de vol de plans mis en terre pour restaurer ladite forêt. La coupe des bois, la pratique de l'agriculture, la construction des habitations au niveau des forêts sacrées de Lokogohoué (Dogbo), d'Adakplamè (Kétou), d'Anagodomè (Adjarra), d'Assanmey (Zè). Ce qui explique l'état dégradé dans lequel se trouve ces forêts sacrées. La variable « complaisance dans application stricte des lois et des sanctions » est significative 10% et est positivement corrélée avec la variable dépendante « échec du processus de cogestion ». Elle explique que plus les acteurs n'appliquent pas les règles à l'endroit des contrevenants plus ils contribuent à l'échec du processus de cogestion des forêts sacrées au Sud-Bénin ou à la non atteinte des objectifs de restauration et de préservation des forêts sacrées que la cogestion s'est

assignés. C'est ainsi que la non application stricte des lois et sanction encourage le développement des pratiques non durables de gestion et d'accès aux services écosystémiques forestiers, un affaiblissement du pouvoir des membres des comités locaux des gestion, le manque de confiance et d'engagement des acteurs puis contribue à la réduction de l'efficacité des mesures dissuasives. Soulignons que la non application rigoureuse des textes, lois et règlements forestiers crée un sentiment de frustration entre les acteurs et compromet la gestion durable des ressources. Il faut donc pour une réussite de la cogestion des forêts sacrées une application stricte et sans complaisance des lois et sanctions prévus dans les plans.

## Conclusion

De cette étude, il faut retenir qu'une kyrielle de facteurs expliquent l'échec de la cogestion des forêts sacrées au Sud-Bénin. Au nombre de ceux-ci, on distingue la non-amélioration des moyens d'existence durables des populations locales, la mise en œuvre partielle et discontinue de cette cogestion, le dysfonctionnement des comités locaux de gestion et leur non-autonomisation, puis la faiblesse du cadre juridique et institutionnel. Il en ressort que les conditions nécessaires pour le succès de la cogestion sont l'autonomisation des comités locaux de gestion, le respect des zones d'accès aux services écosystémiques des forêts sacrées définies dans les PAGS, l'existence d'une garantie légale de l'intégration des forêts sacrées aux aires protégées et d'une gestion totalement confiée à la population, le renforcement régulier des capacités/compétences des membres des comités locaux de gestion, la constitution de manières participative et impartiale des comités locaux de gestion des forêts sacrées, l'application stricte et sans complaisance des lois contre les contrevenants aux règles de gestion des forêts sacrées. De même, il faut une participation active des populations locales aux instances de prise de décision, une adaptation de la cogestion aux réalités socio-culturelles des populations locales, la mise en œuvre totale des PAGS puis un suivi régulier des activités des comités locaux de gestion des forêts sacrées.

## Bibliographies

- Adomou Aristide Cossi, Tovissodé Frédéric Chénangnon., Gaoué Orou, Sinsin Brice, 2019 - Local institutions and access to resources in the forests of Pendjari biosphere reserve, Benin. *In Forest Policy and Economics*, 101, 1-9.
- Adomou Aristide Cossi., Agbani Paulin, Sokpon Nestor, 2019 - Floristic composition, diversity and structure of forests dominated by *Picralima nitida* (Stapf) Th. Dur. & H. Dur. in Benin. *In Journal of Forestry Research*, 30(1), 77-86.
- DGFRN (Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles), 2016- *Annuaire des statistiques forestières 2014-2015*. Cotonou, Bénin.78 pages.

- Djagoun Chabi Adéyèmi Marc Sylvestre, Hounnon Pascal, Fandohan Belarmain, Aoudji, Augustin Kossi, Sinsin Brice, 2021- Integrating ethnoecological and ecological knowledge for sustainable management of sacred forests: A case study from Benin. *In Forests, Trees and Livelihoods*, 30(1), 67-79.
- Djouidi Houria, Brockhaus, Maria, 2011- Is Adaptation to Climate Change Gender Neutral ? Lessons from Communities Dependent on Livestock and Forests in Northern Mali. *In International Forestry Review*, 13(2), 123–135.
- Fandohan Berlamain, Salako Valère Kolawolé, Assogbadjo Achille Ephrem, Mensah Sylvanus, Glèlè Kakaï, Romain, Sinsin Brice, 2021- Local Forest Management and Decision Making in West Africa : Challenges and Opportunities. In N. Dev, D. F. K. Kana, A. C. Kumar, & V. Kant (Eds.), *Forest Management and Planning*, pp. 1–20.
- Houndagba Cossi Jean, Houehanou Thierry Dèhouégnon, Sinsin Brice, Azihou Akomian Fortuné, 2019 - Traditional knowledge and management of sacred forests for biodiversity conservation : A case study from Benin. *In Journal of Ethnobiology and Ethnomedicine*, 15(1), 45.
- Hounnon Pascal., Sokpon Nestor, Salako Valère Kolawolé, 2020- Factors Influencing Local Participation in Forest Management : Case of the Forest of Bassila, Benin. *In Forests, Trees and Livelihoods*, 11(1), 1–15.
- Jones David, Smith Emily, Patel Raj, Williams Michael, 2022- "Factors Affecting the Degradation of Sacred Forests. *In Conservation Biology*, 35(4), 567-578.
- Koudoussou Basile, Agossa Fabrice, Gbèdomon Gabin, Sinsin Brice, 2022- Drivers of Sacred Forests Degradation in Southern Benin : Insights from Local Perspectives. *In Environmental Conservation*, 45(2), 100-120.
- Olokesusi Foluke, Ogundiran Adesola, 2020 - Institutional Analysis of Collaborative Forest Management (CFM) in the Bassila Forest, Benin Republic. *In International Journal of Forestry Research*, 2020, 1–11.
- Smith Adam, Brown Benjamin, Johnson Christoher, 2023- "Impact of Deforestation on Sacred Forests. *In Journal of Environmental Science*, 45(2), 123-135.
- Soumah Fodé Salifou, Camara Youssouf, Kourouma Sidiki, Diakite Mohamed, Kourouma Souleymane, Keita Abdoulaye Sitan, 2019- *Les forêts sacrées du Bassin du Haut Niger en Guinée : quelle évolution depuis trois décennies?* In conférence OSFACO : Des images satellites pour la gestion durable des territoires en Afrique, Mars 2019, Cotonou, Bénin. Hal -02189561.